



SOPRAGGLO
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003300717		1ere Gachée : 11:09 (1) Quantité : 0.50 m3		Date : 31/03/2026 BPE2602262002		Zone : SOUS CENTRALE	
Client : DBA DBA		Chantier : SC SC		Réf. commande(2) :		Véhicule : SC ESCLES SOUS CENTRALE ESC	
		ST FIRMINN LES CROTOY				Chauffeur : SC	
		SC				Transport : SOUS CENTRAL	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		CONSEILS DE SECURITE:	
DEPART chantier				RETOUR centrale		XI:irritant	
ATTENTE 00:00				Quantite Origine : 1.70 m3		en aucun cas nos produits	
				Quantite Restante : 0.00 m3		ne doivent être ingurgités	
				Livree Reelle : 0.50 m3		ou entrer en contact avec la	
						peau au risque de provoquer	
						des allergies des rougeurs	
						ou des brulures	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
M56		MORTIER				AUCUNE	
						Classe chlorure	
						AUCUNE	
						Consistance(7)	
						S1 (10 à 40 mm)	
						Dmax	
						4	
Ciment(type et classe)				Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)	
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				0		350	
						Résistance caractéristique(4)	
						AUCUNE	
Appellation commerciale : PSP CHAPE 350 S1 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 4°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
						Nom:	
						Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:			
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non